

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00323  
**Propriétaire(s) :** Ibrahim et Pascale Hajjar  
**Emplacement :** 32, rue Colley  
**Quartier :** 22 - Gloucester-Nepean Sud  
**Description officielle :** partie du lot 3, plan M-165  
**Zonage :** R1E  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire une nouvelle maison isolée de deux étages de 19,9 m sur 17,9 m sur leur bien-fonds vacant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la surface bâtie à 22,9 % de la superficie du lot, ou 319,7 mètres carrés, alors que le règlement permet une surface bâtie maximale de 15 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 210 mètres carrés.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.